



« Première évaluation d'impact du Programme INTERREG V A Grande Région »

**Prestation 1 :
Evaluation d'impact sur l'atteinte des objectifs de l'axe 2**

***Note de synthèse sur l'analyse de
l'impact et du changement de contexte
de l'axe 2***

Auteur :
Dr. Thomas Stumm (EureConsult)

Octobre 2018



Table de matières

1	Introduction.....	3
2	Conclusions sur l'impact des projets et l'évolution du contexte au niveau des trois objectifs spécifiques.....	3
2.1	Atteindre un état de conservation favorable du milieu naturel.....	3
2.2	Renforcer la valorisation culturelle et touristique du patrimoine de la Grande Région.....	5
2.3	Réduire l'impact environnemental du développement économique et territorial.....	6
4.	Conclusions sommaires sur l'axe 2 et recommandations.....	8



1 Introduction

Cette note de synthèse présente nos conclusions sommaires sur l'impact des projets transfrontaliers approuvés sous l'axe prioritaire 2 du programme de coopération et sur l'évolution du contexte dans la Grande Région. Ils résultent des travaux menés précédemment par rapport aux aspects suivants dans le cadre de cette tâche de l'évaluation :

- o Une analyse critique des réalisations effectives des projets sélectionnés sous l'axe 2 et de leurs premiers résultats, en termes d'efficacité, d'attractivité et de développement de l'espace grand régional et de ses bassins de vie, afin de déterminer si les objectifs spécifiques (OS 3, OS 4 et OS 5) ainsi que les objectifs de la Stratégie Europe 2020 sur cet axe vont être atteints.
- o Une analyse du changement du contexte du programme Grande Région, afin de déterminer si les évolutions observables sont de nature à remettre en cause la logique d'intervention des objectifs spécifiques de l'axe prioritaire 2 ou même la logique d'intervention de cet axe dans son ensemble ?
- o Une analyse vérifiant si la cohérence entre les objectifs spécifiques de l'axe 2 ainsi que la cohérence entre l'axe 2 et les autres axes du programme est préservée ?

Les conclusions sommaires sont d'abord présentées pour chaque objectif spécifique individuellement (chapitre 2) et ensuite pour l'intégralité de l'axe prioritaire 2 (chapitre 3).

2 Conclusions sur l'impact des projets et l'évolution du contexte au niveau des trois objectifs spécifiques

2.1 Atteindre un état de conservation favorable du milieu naturel

L'OS 3 est actuellement réalisée par six projets de coopération visant une protection / préservation du patrimoine naturel commun et un entretien durable des ressources naturelles (i.e. *Pierre sèche* ; *Alqua* ; *Eisch'A* ; *EmiSûre* ; *MUSGOREP* ; *Regiowood-II*).

L'impact des projets de l'OS 3

Les six projets ont un impact fort sur la majeure partie des changements escomptés sous l'OS 3, car les contributions d'autres approches de gestion conjointe établies dans la même période par des interventions soutenues « en dehors » du programme Interreg sont limitées voire même non-existantes.

Les projets contribuent tous directement à l'indicateur de réalisation pour l'OS 3 (i.e. superficie des habitats couverts par des démarches de gestion concertée de l'environnement à l'échelle transfrontalière visant un meilleur état de conservation). La totalité des réalisations individuelles envisagées laisse prévoir que la valeur cible de l'indicateur (i.e. 4.500 km²) sera très largement dépassée d'ici la fin de 2020 (à hauteur de 195%).



La contribution des projets à l'aspect spécifique saisi par l'indicateur de résultat de l'OS 3 (i.e. part du territoire de la Grande Région couvert par des démarches de gestion concertée de l'environnement) est également très forte. La totalité des surfaces concernées par les mesures conjointes des projets augmentera le pourcentage du territoire de la Grande Région qui sera couvert à la fin de 2020 par des démarches de gestion concertée de l'environnement à 20,3%. Ceci représente un fort accroissement par rapport à la situation de départ en 2013 (6,9%) et montre également que la valeur cible de l'indicateur de résultat pour 2023 (13,7%) sera très largement dépassée. Les projets *Pierre sèche* et *EmiSûre* auront l'impact le plus fort sur ce changement, car leurs démarches conjointes couvrent à eux seuls déjà 19,5% du territoire de la Grande Région.

L'évolution du contexte

L'évolution du contexte entre 2012 et 2017 était analysée sur base de données régionales ou nationales (Luxembourg) pour des thèmes abordés par les interventions de l'OS 3 : l'occupation des sols et l'artificialisation des sols, les zones « Natura 2000 » et les zones protégées à l'échelle nationale ainsi que les parcs naturels et les réserves de biosphère

En ce qui concerne les thèmes de l'occupation des sols et de l'artificialisation des sols, une évolution non favorable est observée notamment pour le Grand-Duché de Luxembourg et pour la Wallonie, mais également pour l'ensemble de la région Grand Est. Au Grand-Duché et en Wallonie, notamment, la part des terres bâties a augmenté aux dépens des terres agricoles. Luxembourg est la partie de la Grande Région où, en comparaison avec les territoires avoisinants, les paysages sont le plus fragmentés par les infrastructures. En Sarre, en Rhénanie Palatinat et dans la région Grand Est, néanmoins, un développement positif est observé, car la part des terres cultivées en agriculture biologique a augmenté.

L'évolution des sites « Natura 2000 » et des zones protégées à l'échelle nationale est favorable dans la majeure partie de la Grande Région (Wallonie, Luxembourg, Sarre, Rhénanie Palatinat), car la surface de ces zones ne stagne que dans la région du Grand Est. Dans le cas des parcs naturels, le développement récent est largement caractérisé par une stabilisation, car un seul nouveau parc a été créé (au Luxembourg). Il convient également de souligner l'importance encore faible des réserves de biosphère de l'UNESCO au sein de la Grande Région, bien qu'une évolution favorable soit observée dans le Grand-Duché (la définition d'une telle réserve est en cours).

Validité de la logique d'intervention de l'OS 3

Les projets de l'OS 3 contribuent donc à renforcer d'avantage l'un des plus importants potentiels de développement de la Grande Région (patrimoine naturel). Leurs interventions abordent des problèmes qui ont été identifiés par l'analyse de situation initiale et qui montrent, à la lumière de l'évolution contextuelle récente, un développement plutôt favorable dans la majeure partie de la Grande Région. Ainsi la logique d'intervention est toujours valable.

Pour ce qui concerne l'artificialisation des sols, il convient néanmoins de souligner que l'analyse d'impact sur l'atteinte de l'OS 3 a démontré que les projets approuvés n'apportent aucune contribution significative à réduire de manière proactive cet aspect non-désirable, qui a continué à augmenter dans la Grande Région ces dernières années. Ceci n'est cependant pas un défaut des interventions menées



par ces projets, parce que le gros des problèmes liés à l'artificialisation émerge plutôt dans les zones urbaines plus densément peuplées que dans les zones rurales et naturelles protégées.

2.2 Renforcer la valorisation culturelle et touristique du patrimoine de la Grande Région

L'OS 4 est actuellement mis en œuvre au travers de six projets de coopération visant une mise en valeur du patrimoine naturel et culturel afin de renforcer l'attractivité de la Grande Région comme destination touristique et de loisirs récréatifs (i.e. *Land of Memory* ; *Tourisme sans frontières* ; *Itinérance aquatique* ; *DTMGR* ; *AGRETA* ; *Pierres numériques*).

L'impact des projets de l'OS 4

Les six projets en matière d'une conservation / modernisation des biens culturels et d'une valorisation touristique du patrimoine culturel et naturel de la Grande Région auront un impact fort sur tous les changements escomptés sous l'OS 4. Néanmoins, l'impact réel des projets n'interviendra qu'avec un retard temporel.

La contribution directe des projets à l'indicateur de réalisation est forte (i.e. nombre de produits touristiques transfrontaliers), car la totalité des réalisations individuelles envisagées laisse prévoir que la valeur cible de l'indicateur (i.e. 12 produits touristiques) sera très largement surpassée jusqu'à la mi-2021 (à hauteur de 250%). Néanmoins, les produits touristiques transfrontaliers conçus par les projets incluent des éléments « opérationnels » très différents. Par conséquent, dans le contexte d'un futur programme Interreg, il serait utile de définir plus précisément le terme "produit touristique transfrontalier" (par exemple en spécifiant certaines caractéristiques ou critères standard).

En ce qui concerne la contribution des projets à l'indicateur de résultat (i.e. les nuitées passées en Grande Région tant par les résidents que les non-résidents, aussi bien pour des séjours d'affaires que de loisirs), peu d'informations « robustes » sont indiqués par les projets. La portée quantitative de la contribution ne peut donc pas être saisie avec précision maintenant et ne pourra probablement pas l'être dans le futur.

Par conséquent, nous considérons plus réaliste de supposer qu'un impact réel n'interviendra que dans une perspective de moyen à long terme : celui-ci découlera avant tout du renforcement de l'attractivité de la Grande Région suite à l'introduction des nouveaux produits touristiques ainsi que d'un usage accru ultérieur de ces produits par une clientèle grande-régionale ou internationale.



L'évolution du contexte

L'évolution du contexte de l'OS 4 entre 2012 et 2017 était analysée sur base des données récentes du portail statistique de la Grande Région pour les arrivées et nuitées touristiques, à la fois au niveau de l'ensemble de la Grande Région et pour ses parties individuelles.

Au niveau de la Grande Région, on observe une augmentation du nombre total des arrivées d'environ 2 millions entre 2012 (14.031.677) et 2017 (16.033.360) ainsi qu'une augmentation du nombre total des nuitées d'un peu plus de 3,3 millions entre 2012 (33.000.202) et 2017 (36.340.189). En termes de volume, la Rhénanie-Palatinat est la destination touristique la plus importante de la Grande Région, tant en termes d'arrivées que de nuitées. La Rhénanie-Palatinat est suivie par la Wallonie et la Lorraine, et enfin la Sarre et le Luxembourg.

Dans la plupart des parties de la Grande Région, l'évolution des arrivées et nuitées touristiques est généralement stable voir même positive. Ce développement est porté essentiellement par des flux touristiques en provenance des territoires nationaux (Rhénanie-Palatinat, Sarre, Lorraine, Wallonie). Néanmoins, dans ces cas, les flux touristiques provenant des pays voisins immédiats sont également un facteur important.

Une image différente se dégage dans le cas du Grand-Duché de Luxembourg, où le volume des arrivées et nuitées touristiques est nettement plus faible et où les pays d'origine des touristes sont beaucoup plus différenciés. Par ailleurs, l'évolution du nombre de nuitées au Luxembourg connaît une évolution contrastée. Après une évolution positive durant la période 2012-2015, on observe un recul des nuitées touristiques durant les années 2016-2017.

Validité de la logique d'intervention de l'OS 4

Du fait du retard temporel dans la manifestation de l'effet des nouveaux produits touristiques transfrontaliers sur le tourisme régionale implique que la contribution des facteurs externes à l'augmentation observée du nombre total des nuitées touristiques en Grande Région durant la phase de programmation 2014-2020 sera forte.

Malgré ceci, on peut pourtant conclure que la logique d'intervention de l'OS 4 est toujours valable : elle stabilise et renforce l'évolution contextuelle déjà largement positive du potentiel touristique lié au patrimoine naturel et culturel de la Grande Région.

2.3 Réduire l'impact environnemental du développement économique et territorial

L'OS 5 est actuellement mis en œuvre au travers de trois projets de coopération visant une meilleure utilisation des ressources et une société plus économe en énergie (i.e. *GReNEFF* ; *Perséphone* ; *EnergiewabenGR*).



L'impact des projets de l'OS 5

Les trois projets ont un impact moyen sur la moitié des changements escomptés sous l'OS 5 (i.e. valorisation et gestion améliorée d'énergies renouvelables ; efficacité renforcée de la production / distribution d'électricité durable), et un impact faible sur l'autre moitié (i.e. renforcement de l'économie circulaire ; environnement amélioré des aires urbaines fonctionnelles transfrontalières).

La contribution des trois projets à l'indicateur de réalisation (i.e. population touchée par des initiatives transfrontalières en matière d'énergie) est plutôt limitée, car l'ensemble de leurs réalisations est en deçà des attentes : elles représentent d'ici la fin de 2020 que environ 47% de la valeur cible de l'indicateur de réalisation (i.e. 30.000 personnes en 2023).

L'impact des projets sur l'évolution de l'indicateur de résultat de l'OS 5 sera également très faible (i.e. part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie dans la Grande Région).

Ceci est principalement dû au fait que l'indicateur de résultat est en termes de causalité largement « découplé » de l'aspect saisi par l'indicateur de réalisation : cela veut dire qu'une augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie de la Grande Région n'est que très partiellement explicable (et influencée) par l'étendue de la population touchée par des initiatives transfrontalières en matière d'énergie¹. Par conséquent, l'aspect saisi par l'indicateur de résultat devient un « élément autonome », dont le changement est influencé par des facteurs externes.

L'évolution du contexte

L'évolution du contexte entre 2012 et 2017 a été analysée sur base de données régionales ou nationales (Luxembourg) relatives à des aspects pertinents pour les champs d'intervention de l'OS 5 : les émissions de CO₂, les énergies renouvelables, la gestion de déchets et l'économie circulaire ainsi que les investissements du secteur privé visant à limiter l'impact environnemental.

En ce qui concerne les émissions de CO₂, une évolution favorable est évidente dans la plupart des versants de la Grande Région (Luxembourg, Grand Est, Wallonie, Rhénanie Palatinat), alors que le développement récent en Sarre est plutôt défavorable. Une image relativement similaire émerge pour le développement du rôle des énergies renouvelables dans la Grande Région: une évolution favorable vers un niveau élevé peut être observée dans la région Grand Est, en Wallonie et en Rhénanie Palatinat, alors que l'évolution en Sarre et au Luxembourg est certes positive mais à un niveau encore très bas.

Dans les domaines de la gestion des déchets et de l'économie circulaire, on peut constater une évolution favorable vers moins de déchets et un pourcentage croissant de recyclage dans plusieurs parties de la Grande Région (Grand Est, Rhénanie Palatinat, Wallonie). En Sarre, on observe un développement positif mais moins marqué. Au Luxembourg, la quantité de déchets par habitant a fortement diminué,

¹ Définition trop vague des notions « population » (qui peut inclure des consommateurs utilisant davantage les énergies renouvelables, mais également des consommateurs qui réduisent leur consommation d'énergie conventionnelle) et « initiatives en matière d'énergie » (qui peut couvrir des mesures de production d'énergies renouvelables, mais également la mise en place de procédés ou technologies innovants pour maîtriser la consommation d'énergie non-renouvelables).



mais reste bien supérieure à la moyenne de l'UE. De plus, le volume de matériaux recyclés valorisés en tant que matières premières industrielles ou agricoles a fortement diminué ces dernières années.

Dans le cas des investissements privés pour la protection de l'environnement, une évolution favorable a eu lieu surtout dans le Rhénanie Palatinat et la Sarre, tandis que dans d'autres parties de la Grande Région, une évolution non favorable (Wallonie) ou une évolution fluctuante (Grand Est) peut être observée. Pour le Grand-Duché de Luxembourg, il n'y a pas d'informations quantitatives.

Validité de la logique d'intervention de l'OS 5

À la lumière du faible nombre de projets approuvés sous l'OS 5, on peut conclure que la logique d'intervention reste toujours valable dans le moyen terme. Cette pertinence continue découle donc principalement du fait que les projets actuels contribuent que de manière insuffisante à ces nouvelles mais importantes perspectives de développement transfrontalier.

Les projets transfrontaliers renforcent des évolutions contextuelles positives dans certaines domaines thématiques que légèrement (i.e. réduction des émissions de CO₂ ; développement des énergies renouvelables ; l'économie circulaire), mais ne contribuent pas encore à corriger d'autres faiblesses observables en ce qui concerne la gestion des déchets (i.e. en Sarre et au Luxembourg) ou les investissements privés pour la protection de l'environnement (i.e. en Wallonie et Grand Est).

4. Conclusions sommaires sur l'axe 2 et recommandations

Les conclusions sommaires sur la stratégie du programme Interreg V-A Grande Région pour l'axe 2 avec ses trois "domaines d'action" majeurs (i.e. objectifs spécifiques) peuvent être résumées comme suit.

Impact global de l'axe 2 sur le développement de la Grande Région

Une grande partie des changements intermédiaires et à moyen terme envisagés par l'axe 2 est réellement et directement influencé par les projets approuvés (i.e. hormis aspects des indicateurs de résultat, voir ci-dessous). L'impact sur l'état de développement souhaité dans la Grande Région est donc substantiel, car les projets contribuent directement à

- valoriser de manière cohérente les ressources naturelles et culturelles (impact fort de l'OS 3 et de l'OS 4) ;
- faire évoluer le territoire de coopération vers un espace avec une identité transfrontalière partagée (impact fort de l'OS 4) ;
- établir un cadre de vie attractif et éco-responsable, qui est préservé pour sa population et les générations futures (impact fort de l'OS 3 et de l'OS 4 ; impact moyen de l'OS 5) ;
- stimuler une « croissance verte » plus économe en énergie (impact plutôt faible de l'OS 5).



Les projets mis en œuvre contribuent à la réalisation de la vision globale à long terme pour la Grande Région, telle que proposée dans le programme de coopération. L'axe 2 favorisera un développement territorial équilibré qui repose sur les complémentarités des fonctions des territoires de la Grande Région et qui répond aux préoccupations quotidiennes de ses habitants.

Cependant, l'axe 2 ne contribuera pas directement à un développement territorial polycentrique à l'échelle de la Grande Région, car les projets approuvés ne se donnent pas pour objectif d'influencer une transformation de la morphologie du système urbain existant (i.e. distribution spatiale des aires urbaines ; relations d'échange que les aires urbaines entretiennent entre elles) et les relations entre les aires urbaines et les zones rurales.

Par contre, l'impact des projets sur les changements spécifiques envisagés par les indicateurs de résultat des trois objectifs spécifiques est parfois limité. Ceci n'est pas imputable à la nature et à la qualité des projets adoptés, mais au nouveau concept des indicateurs de résultat (i.e. capturer l'évolution au niveau macro du changement recherché) et son utilité pratique limitée dans le contexte spécifique des programmes de coopération.

A cela s'ajoute le fait qu'une connexion thématique robuste entre les indicateurs de réalisation et de résultat n'existe que pour l'OS 3. Dans le cas des deux autres OS, les paires d'indicateurs respectives sont « découplées » de façon temporelle (OS 4)² ou thématique (OS 5)³. Ceci fait que les réalisations des projets ne peuvent pas être causalement associées aux aspects du changement qui sont observés au niveau de la Grande Région. De cette manière, l'impact des projets sur les changements observables ne peut qu'être "minime" en proportion des facteurs externes.

Cette problématique ne peut plus être résolue de manière satisfaisante dans le cadre du programme actuel, mais elle devrait être examinée attentivement dans la programmation future (post-2020).

La contribution de l'axe 2 à la Stratégie Europe 2020

La plupart des projets approuvés sous l'axe 2 aura indéniablement un impact généralement positif et notable sur le pilier « croissance durable » de la Stratégie Europe 2020. Pourtant, si seuls les trois grands objectifs de l'UE en matière de changement climatique et d'une utilisation plus forte des énergies renouvelables et des technologies à faible émission de gaz à effet de serre⁴ sont pris en considération, cet impact est plutôt limité. Ceci s'explique principalement par le nombre limité de projets qui mettent en œuvre l'OS 5, mais également par le fait que seulement peu de projets des autres OS incluent des actions concrètes qui permettent d'arriver à une plus forte utilisation d'énergies renouvelables ou de technologies « vertes » (bien que de telles actions existent dans certains cas, ce n'est pas leur objectif principal).

² Retard temporel de l'effet direct émanant de nouveaux produits touristiques transfrontaliers sur l'augmentation des nuitées touristiques en Grande Région.

³ Manquement d'un lien de causalité robuste entre l'indicateur de réalisation et l'indicateur de résultat.

⁴ Les objectifs principaux : (1) « réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20% » (voire de 30%, si les conditions le permettent) par rapport à 1990 » ; (2) « utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables à hauteur de 20% » et (3) « augmentation de 20% de l'efficacité énergétique ».



Pour ce qui concerne la « croissance inclusive », c'est l'OS 4 qui est susceptible d'avoir un faible impact. Certains projets en matière de tourisme peuvent avoir comme effet que des personnes privées d'emploi ou peu qualifiées soient recrutées dans ce secteur.

Cohérence de la logique d'intervention de l'axe prioritaire 2

L'analyse sommaire du chapitre 2 confirme la validité des logiques d'intervention des trois objectifs spécifiques, ce qui permet de conclure que **la cohérence de l'axe 2 du programme est préservée**. Les autres axes du programme n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation similaire, ce n'est que par une hypothèse *ceteris paribus* que la cohérence de l'axe 2 avec les autres axes peut être supposée⁵.

En tenant compte du fait que l'évolution du contexte de l'axe 2 est généralement positive dans les domaines du patrimoine naturel (OS 3) et du tourisme (OS 4), les interventions respectives sont particulièrement utiles pour développer les points forts existants dans la Grande Région et pour faire progresser davantage ces changements positifs. Cela s'applique à la fois au programme actuel et à un futur programme Interreg pour la période post-2020.

Malgré une évolution globalement positive du contexte de l'OS 5, des faiblesses territoriales persistent pour certaines thématiques (i.e. gestion de déchets, énergies renouvelables) et des évolutions spécifiques n'ont pu être freinées dans certaines parties de la Grande Région (i.e. artificialisation des sols). Dans ces cas-là, une plus forte contribution des interventions de l'OS 5 au changement est donc souhaitable et continue également d'être pertinente dans une perspective à moyen terme. La réalisation d'interventions supplémentaires durant cette période de programmation est pourtant difficilement possible, compte tenu de l'état actuel de « sur-programmation » de l'axe 2.

La seule recommandation valable pour augmenter la contribution sous l'OS 5 durant la période actuelle est donc l'utilisation de marges de manœuvre qui pourraient exister dans le contexte de l'axe prioritaire 4. Concrètement, cela impliquerait la mise en place d'un appel à projet publié pour l'axe 4 dont les projets seraient incités à contribuer à la fois aux thèmes d'intervention des OS 8 -10 et à une utilisation plus rationnelle de l'énergie ou des énergies renouvelables.

Recommandations pour la période après 2020

À la lumière des conclusions ci-dessus, une future stratégie d'intervention visant les thèmes actuellement abordés dans l'axe 2 devrait donc continuer à stabiliser / élargir les « forces » existantes et à exploiter de manière plus proactive les nouvelles « opportunités » de développement transfrontalier.

Néanmoins, un futur programme Interreg pour la période post-2020 devrait reconsidérer l'ensemble des thématiques de l'axe 2 sur la base d'une analyse plus approfondie des facteurs contextuels et des potentiels de coopération connexes. Cela n'a été que partiellement réalisé dans l'analyse AFOM (Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces) précédente. Compte tenu des difficultés actuelles pour aborder effectivement le problème de l'artificialisation des sols dans le contexte de l'OS 3, il est

⁵ Sur la base du fait que l'évaluation ex-ante avait initialement identifié une cohérence globale des axes de programme proposés et de leurs objectifs spécifiques respectifs.



également déconseillé d'inclure cet aspect dans un futur objectif spécifique visant le développement durable de l'espace rural et des zones naturels protégées dans la Grande Région.

Un autre enseignement tiré de l'évaluation actuelle de l'axe 2 est qu'un programme Interreg futur devrait « créer » et exploiter des effets de synergie beaucoup plus efficacement. Des effets de synergie sont un facteur général de succès pour l'émergence d'une contribution directe plus large et donc d'un impact accru sur les changements attendus. Cela veut dire que la programmation doit tout d'abord définir un nombre limité de thématiques d'intervention cohérents et liés entre eux qui peuvent être traités au niveau d'un axe prioritaire par une variété de types d'action adéquates mais interchangeable⁶. Ces potentiels de synergie permettront aux projets futurs de réaliser des « effets croisés » sur plusieurs aspects du changement attendu sous l'axe prioritaire en question.

Les avantages d'une telle approche peuvent être actuellement observés dans le cas des OS 3 et l'OS 4. Dans le cas de l'OS 5, par contre, les potentiels de synergies sont encore peu développés. Ceci est principalement causé par le grand nombre de thème d'intervention abordés et par la spécificité des types d'action proposés.

⁶ Ce sont des formes d'action générales qui s'appliquent également à différents sous-thèmes d'un axe (par exemple, l'élaboration de plans et de stratégies, d'investissements tangibles, l'échange d'expériences) et qui peuvent donc également être combinées par projets, en fonction de leurs besoins. De bons exemples de cette approche peuvent être trouvés dans les objectifs 3 et 4 spécifiques, mais pas dans OS 5, où les actions sont centrées sur des sous-thèmes et sont donc peu interchangeables.